

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes signifié par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 2 septembre 2014, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante:

Une demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé aux 5365–5375, 1^{re} Avenue, et visant notamment à :

Permettre une dépendance à une distance minimale exigée inférieure à 0,60 m. de la limite du terrain, malgré l'article 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). Ce projet est étudié en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA-5), car il déroge à une norme se rapportant à l'occupation et aux constructions dans les cours prescrite au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 12 août 2014

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut